



# ACTE D'ENGAGEMENT CREATION D'UNE SECTION DE BCP PHOTOGRAPHE LOT 1 : LABORATOIRE NUMERISATION PHOTOGRAPHIQUE

## A- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée de la C6tiere, 270 Chemin du Grand Casset, B. P. 30069, LA BOISSE

01122 MONTLUEL CEDEX

Téléphone : 04 72 25 30 10 Fax : 04 72 25 11 94 Mail : <u>Intendant.0011326l@ac-lyon.fr</u>

Objet du marché :	Création d'une section de BCP PHOTOGRAPHE Lot 1 : Laboratoire Numérisation Photographique
Nom, prénom, qualité du demandeur du marche :	Joël GLEYZE, Chef d'établissement
Désignation du comptable assignataire :	Patricia HY, Agent comptable du lycée de la Côtière

Le présent marche est passe en vertu de !'article 27 du décret du 25 Mars 2016.

### B- Engagement du candidat

Nom, prénom, qualité du signataire du marche :		
Adresse:		
Téléphone:		
Agissant au nom et pour le compte de :		
Dont le siège social est à :		
immatriculée à l'INSEE sous le numéro :		
$N^{\circ}$ de SIRET:		
Code APE:		
$N^{\circ}$ inscription RCS :		
Adresse postale :		
Téléphone:		
Fax:		
Courriel :		
Coordonnées bancaires (joindre OBLIGATOIREMENT un RIB)		



Apres avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, je m'engage à assurer la vente et la maintenance, ou la location et la maintenance des systèmes d'impression décrits ci-dessous, dans le respect du cahier des charges pour les montants indiques sur le présent acte :

Référence Lieu d'implantation	Prix HT inclus installation, mise en service, formation	
Lot 1 : Laboratoire Numérisation Photographique		
Durée de la garantie du matériel à l'a	achat :	
Fait à:		Le:
<u>Le responsable legal de l'entreprise</u> Nom:		Cachet de l'établissement
Prénom:		
Signature:		



### **DECLARATION DU CANDIDAT**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit du contrat à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de !'interdiction découlant de !'article 44 du code des marches publics.

Le candidat atteste sur l'honneur:

que le travail sera réalisé par des salaries recrutés régulièrement au regard du code du travail; qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapes (art. 43 CMP); qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de 10 jours après attribution du marche. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre retenue sera nulle et non avenue.

Fait à:	
Le:	
Le responsable legal de l'entreprise  Nom:	Cachet de l'établissement
Prénom:	
Signature :	





Le chef d'établissement,

Tous les fournisseurs

#### **Objet:**

La dématérialisation des factures du LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA COT/ERE

Agence Comptable
70 Chemin du Grand casset
BP 30069- LA BOISSE
01120 MONTLUEL CEDEX

Affaire suivie par
Patricia HUBERT
Telephone
04 72 25 30 00
Tetecopie
04 72251194
Courriel
Patricia.hubert@ac-lyon.fr

www.cotiere.elycee. rhonealpes.fr Dans le cadre de la modernisation de l'action publique conformément à la loi du 3 janvier 2014 et, dans un souci d'amélioration du délai de paiement des factures, notre établissement comme !'ensemble des structures publiques de l'Etat et des collectivités territoriales s'engage pour la dématérialisation du traitement des factures.

A cette fin, une **solution** informatique **gratuite et sécurisée**, **Chorus Pro**, sera mise a votre disposition afin de transmettre vos factures sous forme dématérialisée.

A compter <u>du 1er ianvier 2017, !'utilisation de ce portail deviendra obligatoire pour toutes les factures adressées à une personne publique</u> selon l'échéancier progressif défini par l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014. A cet effet, si votre entreprise nous transmet aujourd'hui des factures dématérialisées via notre messagerie électronique ou par l'intermédiaire de notre espace client sur Internet, vous devrez déposer ces factures sur le portail Chorus Pro. Pour ce faire, vos factures dématérialisées adressées au LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA COT/ERE devront comporter outre les mentions réglementaires, la ou les informations suivantes:

- Mention obligatoire: Numéro de SIRET: 19011303500017
   (identifie le LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA COT/ERE en tant que destinataire de la facture)
- o Le **numéro d'engagement** que vous trouverez sur le bon de commande

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Communauté Chorus Pro, dédié à la préparation à la facturation électronique. <a href="https://commuaute-chorus-pro.finances.gouv">https://commuaute-chorus-pro.finances.gouv</a>.fr

Joël GLEYZE Chef d'etablissement

